

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT NUMÉRO 2216

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 février 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2216 intitulé : « *Règlement relatif à la bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Léonard* ».

Ce règlement entre en vigueur le 10 février 2015. Il est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 10^e jour du mois de février 2015

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement